



Conseil économique et social

Distr. générale
26 mars 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Débat sur les activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 27 février 2018, à 10 heures

Président : M. Pecsteen de Buytswerve (Vice-Président) (Belgique)

Sommaire

Ouverture du débat

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Table ronde sur le thème « Appui aux équipes de pays des Nations Unies en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Perspectives sur le terrain : créer une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies »

- c) Coopération Sud-Sud pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} Chatardova (Tchéquie), M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture du débat

1. **Le Président**, ouvrant le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, dit que ce débat donne l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de discuter des propositions du Secrétaire général visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Intégré et indivisible, le Programme 2030 a trouvé un équilibre entre les trois piliers du développement durable. Il montre la détermination des États Membres à promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, exemptes de pauvreté, de peur et de violence, et fondées sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

3. Afin de respecter ces engagements, le système des Nations Unies pour le développement doit être adapté aux enjeux. Pour ce faire, le Secrétaire général a présenté certaines propositions qui envisagent un repositionnement et une redynamisation du système permettant de répondre aux attentes des États Membres au XXI^e siècle. Ce faisant, il a placé le développement au cœur de ses réformes.

4. Les États Membres devraient à présent agir résolument, conformément à l'ambition affichée par le Programme 2030, pour transformer le système. Les possibilités de discussions interactives offertes dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles de développement devraient contribuer à poser les bases d'un consensus à forger dans les semaines à venir.

5. **Le Secrétaire général**, prononçant le discours liminaire, dit qu'il s'est exprimé devant le Conseil à trois reprises sur le fond des réformes proposées pour le système des Nations Unies pour le développement. Dans son présent discours liminaire, il tient à aborder les défis considérables posés par la mise en œuvre du Programme 2030 et l'objectif central de développement durable et inclusif. Ces défis justifient pleinement la nécessité de faire preuve d'audace dans les réformes proposées.

6. Il ne faut pas considérer comme acquis que le Programme 2030 sera intégralement mis en œuvre : de

graves menaces pèsent sur les modalités de la poursuite du développement mondial et sur l'évolution de l'économie et des technologies à l'échelle planétaire. Une réforme efficace du système des Nations Unies pour le développement s'impose afin de limiter l'impact de ces menaces et d'exploiter, autant que possible, les capacités du système en matière d'appui aux États Membres. Étant donné que le Conseil examine la question des activités opérationnelles de développement, l'orateur tient à formuler quelques observations sur la situation économique et sociale actuelle.

7. Le monde est confronté à une crise de légitimité et de confiance en soi comme à l'égard d'autrui. Cette crise n'a rien d'abstrait, mais se nourrit des craintes, des angoisses et même de la colère, toutes légitimes, des gens. Nul ne peut douter des nombreux avantages de la mondialisation : l'intégration des économies mondiales, l'expansion du commerce et les avancées spectaculaires des technologies ; plus de personnes se sont extirpées de la pauvreté extrême que jamais auparavant, et la classe moyenne mondiale est aussi plus importante que jamais ; et davantage de personnes vivent plus longtemps et en meilleure santé. Toutefois, il y a également trop de personnes laissées pour compte dans les différents « Rust Belts » de notre monde. Les femmes continuent d'avoir beaucoup moins de possibilités de participer au marché du travail, et l'écart de rémunération entre les sexes reste un problème mondial. Le chômage des jeunes atteint des niveaux alarmants, ce qui est très préoccupant pour la protection sociale des jeunes, les perspectives de développement et la sécurité mondiale. Les inégalités explosent et, sous cet effet, le tissu des sociétés se distend au risque de la déchirure et de la fragilisation du pacte social. C'est à bon droit que l'on remet en question un monde où une poignée d'hommes détiennent autant de richesses que la moitié de l'humanité. Un certain nombre de régions, de pays et de communautés dans le monde pourraient bien se retrouver coupés des vagues de progrès et oubliés par la croissance. Cette exclusion a un prix : frustration, aliénation, instabilité. Les chances de réussite et les perspectives d'avenir deviennent très limitées. La vulnérabilité aux chocs économiques et climatiques s'accroît, de même que le risque de la migration forcée et la tentation de succomber aux chants de sirènes des idéologies extrémistes.

8. Parallèlement, la technologie transforme les modes de vie et de travail, de la bio-ingénierie à la biologie synthétique, en passant par l'intelligence artificielle, l'analyse de données et bien d'autres aspects encore. Pourtant, la technologie est autant porteuse d'espoir que source de crainte. Le monde ne fait à

présent qu'entrevoir le côté sombre de l'innovation, depuis les menaces représentées par la cybersécurité jusqu'aux répercussions naturelles de la quatrième révolution industrielle sur les sociétés et le marché du travail. On perçoit déjà l'effet paralysant des cyberattaques menées contre les infrastructures publiques et les opérations électorales. Les risques de guerre cybernétique entre les nations augmentent. L'intelligence artificielle modifie les règles du jeu et peut stimuler le développement et transformer nos vies de façon spectaculaire. Mais elle peut aussi avoir des répercussions considérables sur le marché du travail et, au demeurant, sur la sécurité mondiale et les sociétés dans leur ensemble. Le Web, qui est une incroyable plateforme de liberté d'expression, amplifie aussi les discours de haine. L'innovation dépasse de loin notre capacité de comprendre ces implications et leurs conséquences imprévues. Il faut exploiter le potentiel de la quatrième révolution industrielle tout en se protégeant contre ses dangers.

9. Tout ce qui précède oblige la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour réaliser un développement inclusif et durable. Il ne s'agit pas seulement d'un objectif en soi, mais aussi de la meilleure prévention de tous les types de risque. En définitive, l'attachement inconditionnel à un modèle socioéconomique porteur d'exclusion et de destruction environnementale se traduit par des pertes en vies humaines, des occasions manquées, la propagation de germes de division et de conflits futurs et la probabilité de voir les changements climatiques s'intensifier plus fortement que jamais. L'essentiel, c'est d'avoir une économie mondiale qui fonctionne et qui crée des possibilités pour tout le monde. Pour restaurer la confiance, il faut bâtir une mondialisation juste. Le Programme 2030 apporte une contribution décisive à cet égard, l'élimination de la pauvreté demeurant la priorité des priorités. Il constitue une feuille de route dont les objectifs et les cibles sont les outils de mise en œuvre. Les objectifs de développement durable énoncent clairement quelles sont leurs ambitions et sur quels engagements ils se fondent : autonomiser les femmes ; intégrer les jeunes de manière constructive ; réduire les risques climatiques ; créer des emplois décents et mobiliser des investissements propres aux fins d'une croissance inclusive ; et mieux défendre la dignité de tous en accroissant les possibilités offertes à chacun de vivre sur une planète en bonne santé.

10. Le financement est déterminant. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement souligne l'importance de respecter les engagements pris en matière d'aide publique au développement. Un tel

respect est nécessaire, mais encore insuffisant. Le Programme d'action d'Addis-Abeba appelle également à redoubler d'efforts et à stimuler l'innovation en mobilisant des ressources et des financements aux fins du développement. Il faut aussi aider les pays dans leurs efforts de mobilisation des ressources nationales. Mais cet élan doit s'accompagner d'un engagement plus fort de la communauté internationale en faveur de la lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites qui présentent une grave menace pour de nombreux pays en développement en quête de réformes permettant de parvenir à une croissance durable.

11. Les objectifs ambitieux du Programme 2030 nécessitent d'apporter des changements ambitieux au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Voilà pourquoi les propositions visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement se fondent sur la création d'une nouvelle génération d'équipes de pays pour appuyer les pays et renforcer la prise en charge et l'appropriation nationales aux fins du développement durable.

12. L'orateur se concentre sur la création d'un système axé sur la demande, articulé autour de l'obtention de résultats à grande échelle, et responsable dans les efforts qu'il déploie à l'appui de la réalisation du Programme 2030. Les résultats obtenus auprès de tous ceux qu'elle sert tenant lieu de critère final, l'Organisation s'efforce de mieux adapter aux réalités modernes et aux besoins des pays son appui à l'intégration régionale et de saisir les possibilités et répondre aux difficultés transfrontalières.

13. L'orateur a proposé un ensemble d'ajustements au niveau mondial pour rendre les opérations de l'ONU sur le terrain plus cohérentes, plus efficaces et plus efficaces. Il a également engagé une série de travaux destinés à renforcer la capacité de l'Organisation à tirer parti des potentialités des partenariats. Il cherche à renforcer la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement, tant au niveau des pays qu'au niveau mondial, au moyen d'un Conseil économique et social habilité à demander des comptes au système et qui exhortera ce dernier à agir davantage grâce à des efforts collectifs. Un pacte de financement a été proposé pour donner au système les ressources et la souplesse nécessaires à son action, en échange d'un surcroît de transparence et de responsabilisation en matière de résultats.

14. Au cours des trois prochains jours, dans le cadre de leur examen des propositions, les États Membres sont encouragés à s'inspirer de l'ambition affichée par le Programme 2030 de bâtir « l'avenir que nous voulons ».

Ils ont parcouru ensemble un long chemin, depuis la vision et les orientations de grande envergure données dans la résolution de décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Ils n'ont jamais été aussi proches de la possibilité de replacer le développement durable au cœur de l'Organisation et de disposer d'un système de développement qui soit un partenaire encore plus fort au service de tous. Ensemble, ils doivent tenir leur promesse commune à l'égard de l'humanité : assurer un avenir de prospérité, de paix et de dignité à tous.

15. **M. Djani** (Indonésie), Vice-Président de l'Assemblée générale, s'exprimant au nom du Président de l'Assemblée générale, indique que les questions à examiner lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement constituent une priorité pour les États Membres. Pendant le débat général annuel de l'Assemblée générale en septembre dernier, 118 États Membres ont commenté les propositions de réforme du Secrétaire général et 114 délégations ont évoqué le développement durable et les objectifs de développement durable. La réalisation de ces objectifs sera tributaire, dans une large mesure, de la capacité d'exécution des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement. Les discussions sur le repositionnement des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement contribuent considérablement à veiller à ce que ces organismes soient à la hauteur de la tâche à accomplir.

16. Tout au long de l'année écoulée, de nombreux États Membres ont fait part au Président de l'Assemblée générale de la nécessité de faire de l'ONU une organisation plus efficace, plus en prise directe sur notre temps. Donner aux États Membres les moyens de mettre en œuvre l'ambitieux programme de développement constituera à la fois une victoire pour le multilatéralisme et une réussite pour l'ONU. Le Président de l'Assemblée générale entend donc encourager les États Membres à prendre en main les réformes proposées. Les États lui ont clairement signifié que les trois dimensions de la réforme doivent avancer simultanément et se renforcer mutuellement.

17. Le Président de l'Assemblée générale a également suivi de près les réunions d'information tenues par le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale et a entendu les vues exprimées par les États Membres lors des consultations tenues par le Conseil économique et social sur la voie à suivre. Dans ce contexte, le Président du Conseil économique et social a adressé au Président de l'Assemblée générale une lettre exprimant l'avis général selon lequel il faut donner suite aux propositions du Secrétaire général par un processus

intergouvernemental mis en place dans le cadre de l'Assemblée générale. En conséquence, les représentants permanents de l'Algérie et du Danemark auprès des Nations Unies ont été nommés récemment cofacilitateurs de ce processus et chargés de le mener de manière ouverte, transparente et non sélective. Les États Membres sont encouragés à participer à ce processus, à poser des questions et à proposer des solutions. Il leur appartient également de décider du calendrier et de l'objet des négociations.

18. Il existe des liens entre, d'une part, le repositionnement des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement et, d'autre part, l'examen de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et du processus d'alignement. Au fil des années, les délégations ont demandé à l'ONU de réduire et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, d'adapter l'Organisation aux réalités actuelles et de sortir du statu quo. La présente réunion constitue une excellente occasion de poursuivre ces discussions. Toutefois, chacun peut déjà s'accorder à reconnaître la nécessité de se concentrer sur le facteur humain et de créer une meilleure Organisation des Nations Unies. Si les États Membres peuvent avoir des divergences d'opinion sur la forme que doivent prendre les réformes nécessaires ou sur les différentes priorités de la mise en œuvre du Programme 2030, ils ne doivent pas laisser ces différences l'emporter sur l'engagement pris en commun à l'égard de cet ambitieux programme de développement ni sur leur promesse de ne laisser personne de côté.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (A/72/124-E/2018/3, A/72/684-E/2018/7 et A/73/63-E/2018/8)

Table ronde sur le thème « Appuyer les équipes de pays des Nations Unies en vue de réaliser le Programme 2030 – Perspectives du terrain : créer une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies »

19. **Le Président** s'enquiert des difficultés particulières auxquelles se heurtent les bureaux multipays qui sont au service de plusieurs États et, en pareils cas, de la façon d'adapter le service de développement des Nations Unies afin qu'il puisse aider à l'échelle du système chaque pays à réaliser le Programme 2030.

20. **M. O'Malley** (Coordonnateur résident des Nations Unies à la Barbade), participant à la table ronde, souligne qu'en sa qualité de Coordonnateur résident à la Barbade et à l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), laquelle se compose de six États Membres de l'ONU et de trois territoires britanniques d'outre-mer, il a été au service d'un grand nombre de pays, dotés de mécanismes de gouvernance distincts. La Maison des Nations Unies, construite et entretenue pour son équipe par le Gouvernement barbadien, héberge également les organismes suivants : l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ; le bureau sous-régional de l'Organisation panaméricaine de la santé est situé dans un immeuble voisin. Le type de réponse intégrée évoqué dans le rapport du Secrétaire général (A/73/63-E/2018/8) et les efforts de coopération régionale sont donc bien engagés.

21. L'expiration de six plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à peu près au même moment, il y a quelques années, a été considérée comme l'occasion d'élaborer une stratégie régionale favorisant une collaboration plus étroite entre les équipes de ces pays et les organismes concernés des Nations Unies. Des consultations approfondies avec les États Membres, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'OECS ont permis de conclure qu'un document stratégique régional commun peut contribuer à remédier au manque d'une présence commune des organismes des Nations Unies dans la sous-région. Toutefois, pour une programmation efficace, il faut pouvoir concilier les besoins des petits États Membres avec les besoins très différents des grands États Membres. De cette réflexion est né le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable qui permet de créer, d'une part, un cadre stratégique global et, d'autre part, des plans de mise en œuvre propres à chaque pays, suite à des consultations avec les gouvernements nationaux, ainsi qu'un plan sous-régional de mise en œuvre pour l'OECS. Les rapports établis permettent de dégager un aperçu régional des résultats du système des Nations Unies pour le développement et, parallèlement, des données ventilées par pays.

22. **Le Président** demande comment les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement peuvent servir à la planification conjointe et à une mise en œuvre plus efficace du Programme 2030 dans les

pays à revenu moyen inférieur comme le Tadjikistan, où plus de 20 institutions sont présentes.

23. **M^{me} Mehta** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies au Tadjikistan), participante à la table ronde, dit que comme le Tadjikistan est un pays montagneux, sans littoral, à revenu moyen inférieur et sujet aux catastrophes naturelles à répétition, son Plan-cadre pour l'aide au développement relève d'un groupe de 15 organismes résidents et 6 non-résidents, essentiellement chargés des questions humanitaires ou de développement. Sur les 15 organismes résidents, 10 partagent des locaux dans deux Maisons des Nations Unies. Plusieurs d'entre eux bénéficient déjà des services d'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, le plus grand organisme présent dont le personnel représente la moitié des 365 membres du personnel des Nations Unies sur place alors que 6 des 21 organismes se partagent environ 70 % du budget associé au Plan-cadre.

24. Comme le Plan-cadre en cours arrivera bientôt à mi-parcours, le moment est venu de penser à l'avenir, compte tenu des objectifs de développement durable et des débats sur la réforme de l'ONU. Pour favoriser une solution intégrée, axée sur ces objectifs et transposée à plus grande échelle, il faut : reconfigurer l'équipe de pays de manière à compléter ses ressources en matière de programmation et de gestion de projet par des compétences dans les domaines des politiques et de l'analyse ; renforcer ses capacités de partenariat et de travail en réseau ; et tirer parti des innovations technologiques et mutualiser ses capacités pour passer d'un appui privilégiant la gestion des programmes à un appui mieux intégré et axé sur les politiques. Cette transition exige que les bilans communs de pays soient plus exhaustifs et établis en consultation avec le gouvernement, pour permettre de déterminer les priorités thématiques et les capacités nécessaires, ainsi que les domaines où l'on pourrait conjuguer appui technique et soutien aux programmes.

25. Après avoir accueilli une mission de transversalisation, d'accélération et de soutien aux politiques, l'équipe de pays a estimé que la méthode pouvait être adaptée pour étayer une analyse axée sur les objectifs de développement durable, en s'inspirant d'une approche interinstitutions plus représentative et en obtenant la participation d'autres partenaires, tels que les institutions financières internationales. L'élaboration du Plan-cadre a reposé, dans une large mesure, sur la participation des organismes des Nations Unies et sur des consultations avec d'autres parties prenantes. Pour favoriser pleinement une réelle transformation et ne laisser personne de côté, l'équipe de pays envisage cependant d'ouvrir le prochain

processus au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et aux donateurs afin qu'il en résulte un véritable partenariat et non pas un simple plan-cadre des Nations pour l'aide au développement.

26. Pour aider l'équipe de pays à entreprendre et à réaliser ces changements, il y a lieu de reconfigurer le Bureau du Coordonnateur résident et de faire en sorte que ce dernier réaffecte ses ressources de la coordination de projets à la coordination de l'assistance technique et qu'il soit en mesure de faire appel au savoir-faire spécialisé des organismes non résidents. En outre, la présence au sein du Bureau d'un coordonnateur des objectifs de développement durable ou d'un économiste spécialiste du développement pourrait renforcer l'intégration en facilitant les travaux techniques nécessaires. Étant donné l'ampleur et les ambitions de ces objectifs, tous les partenaires concernés doivent être associés à cette transformation tout en tirant le meilleur parti de la diversité des avantages comparatifs et des compétences des 21 organismes déjà présents.

27. **Le Président** demande des informations sur les résultats du Bureau conjoint à Cabo Verde du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, structure qui a fait l'objet d'un premier projet pilote en 2006.

28. **M^{me} Richardson** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies à Cabo Verde), participante à la table ronde, dit que peu de temps avant d'avoir été admis à quitter la liste des pays les moins avancés, Cabo Verde, comme d'autres pays à revenu moyen inférieur et petits États insulaires en développement, était confronté à des vulnérabilités structurelles telles que la faible taille de son marché, sa dépendance à l'égard des importations, les difficultés liées à sa diversification économique, ses inégalités croissantes, ses taux élevés de pauvreté et ses problèmes de transition démographique. Le Bureau conjoint a donc été créé pour faire en sorte que la présence d'organismes des Nations Unies puisse contribuer à endiguer la crise économique ambiante et à parer à la diminution des ressources pour le développement. Plus de 10 ans après, le Bureau est considéré comme le prototype d'une présence dans les pays modulable, souple et rentable. Les trois organismes participants (FNUAP, PNUD et UNICEF) sont tous bien représentés dans les locaux d'une Maison des Nations Unies unique ; leur fonctionnement s'inscrit dans le même cadre et leur structure d'appui administratif, fournie par le PNUD, est la même. Un seul Coordonnateur résident des Nations Unies fait également office de Représentant résident pour les trois entités.

29. Un descriptif de programme unique, commun aux trois organismes et complètement intégré a été récemment présenté aux conseils d'administration respectifs du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF. Ce document ainsi que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le pays ont été harmonisés avec le Programme 2030, ce qui a permis aux organismes des Nations Unies de mieux intervenir en cas de problème multidimensionnel.

30. Le budget du Bureau conjoint est assuré au moyen des ressources de base et autres ressources, selon une formule préétablie et calculée au prorata de l'ampleur des programmes. Il n'a pas toujours été facile d'obtenir des fonds pour le Bureau conjoint, étant donné que plusieurs des instruments actuels portent sur des projets uniques ou propres à un organisme particulier. Cela dit, l'approche axée sur une programmation et des politiques conjointes permet de s'adapter plus rapidement aux exigences du gouvernement et à l'évolution de la situation, de mobiliser de nouveaux fonds verticaux, et ainsi de mettre en œuvre des activités communes.

31. **M. Gad** (Observateur de l'Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine, demande à l'intervenant comment leur expérience dans la gestion des affaires courantes peut éclairer le débat actuel et ce qu'ils recommandent pour la voie à suivre. Il souhaite tout particulièrement s'enquérir, entre autres, des points suivants : la manière dont on parvient à un accord avec les autorités du pays sur la présence d'organismes sur le terrain ; la manière de mettre à disposition des autorités les outils et les informations nécessaires mis à la disposition des autorités aux fins de l'exercice du principe de responsabilité ; la présence ou non des autorités nationales compétentes lors des réunions conjointes ; la nature du soutien apporté aux organismes présents sur le terrain pour aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable ; le type de collaboration et de synergie existant entre les organismes présents sur le terrain, y compris en ce qui concerne la complémentarité des mandats ; et la façon dont les organismes non résidents apportent un appui aux pays hôtes.

32. **M^{me} Zahir** (Observatrice des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, a noté le rôle crucial que joue le système des Nations Unies pour le développement dans l'appui apporté aux petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, l'importance d'une bonne combinaison d'organismes représentant le système des Nations Unies sur le terrain ainsi que le besoin de créer des synergies entre le Programme 2030, les Modalités d'action accélérées des

petits États insulaires en développement et d'autres plans d'action pertinents. S'interrogeant sur le rôle que les bureaux multipays devraient jouer dans le cadre du Programme 2030 et des propositions émanant du Secrétaire général, l'oratrice souhaite tout particulièrement savoir quelle place peuvent tenir les plans-cadres des Nations Unies dans l'aide au développement propres aux pays ; comment les coordonnateurs résidents entrent en contact avec les autorités nationales et les équipes de pays ; de quoi les coordonnateurs résidents ont besoin pour mener à bien leurs activités de façon aussi efficace et efficiente que possible.

33. **M. Momeni** (Observateur de la République islamique d'Iran) demande comment l'Organisation peut garantir un financement solide et prévisible aux fins de l'exécution de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et comment les commissions régionales peuvent prêter leur concours aux États Membres afin de resserrer la coopération régionale.

34. **M. Peña** (Observateur du Paraguay), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, demande des précisions sur les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, notamment compte tenu de la nécessité de créer des synergies au titre du Programme 2030.

35. **M^{me} Velichko** (Biélorus) dit qu'il serait intéressant d'en savoir plus sur la composition du Bureau conjoint à Cabo Verde et de mieux connaître les détails du projet, dans le cadre duquel a été mise à l'essai la stratégie « Unis dans l'action ».

36. La coopération avec le gouvernement du pays hôte est indispensable au succès d'une équipe de pays. Le gouvernement du pays de l'oratrice est, lui, satisfait des travaux de l'équipe de pays des Nations Unies au Biélorus, avec laquelle il travaille en étroite collaboration. Les approches utilisées doivent néanmoins s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain. Par conséquent, toute modification apportée à la configuration des organismes du système des Nations Unies pour le développement présents sur le terrain doit reposer sur les besoins et les priorités de développement propres au pays hôte.

37. L'oratrice se félicite de la souplesse qu'offrent les critères indicatifs proposés pour déterminer la nécessité d'une présence du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain. Cependant, une modification de la composition et de la taille de l'équipe de pays au début de chaque nouvelle génération de

plans-cadres peut amoindrir l'efficacité des équipes et entraîner une perte de la mémoire institutionnelle et de la transmission des connaissances de chaque pays. Par conséquent, toute décision liée à la restructuration doit faire l'objet d'un débat ouvert entre le gouvernement hôte et l'équipe de pays.

38. Les coordonnateurs résidents, qui sont chargés d'appuyer l'action menée par les pays en vue de réaliser des objectifs de développement durable ambitieux, s'acquittent d'une des tâches les plus ardues de l'ensemble du système des Nations Unies. Il convient dès lors de tenir compte, lors de la désignation d'un coordonnateur résident, des compétences professionnelles de la personne et de vérifier que ces dernières correspondent bien aux besoins du pays.

39. **M^{me} Haque** (Observatrice du Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, s'interroge sur la manière dont les dispositions du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et des autres accords internationaux pertinents s'inscriront dans les plans-cadres, une fois ceux-ci redéfinis. Elle se demande comment assurer la pleine participation des gouvernements dans la conception et l'exécution des plans-cadres et comment la redynamisation des équipes de pays des Nations Unies peut remédier au fait que certains objectifs de développement durable sont relégués au second plan. Enfin, elle note que, si un modèle standardisé de présence physique doit être mis en place dans tous les pays, il importe de tenir compte des observations des coordonnateurs résidents, du pays hôte et des conseils d'administration en vue de maintenir la présence des organismes requis dans les pays les moins avancés.

40. **M. Duque Estrada Meyer** (Observateur du Brésil) dit que tous les pays en développement doivent pouvoir bénéficier de la présence physique du système des Nations Unies pour le développement. Toute restructuration de la composition de l'équipe doit permettre à celle-ci d'être plus efficace, plus rationnelle, plus souple et plus adaptée aux besoins du pays, et les ressources économisées doivent être affectées au renforcement du système de développement et aux activités y afférentes. La composition des équipes de pays doit faire l'objet d'une discussion avec le gouvernement du pays hôte, sur la base du plan-cadre pertinent, avant qu'une décision définitive soit prise. De plus, lors de l'élaboration de plans-cadres, il importe de se concerter avec les autorités publiques des pays hôtes directement chargées du développement et de la coopération internationale. Dans ce contexte, l'intervenant demande comment les coordonnateurs résidents comptent diriger les équipes de pays, ainsi que

l'élaboration et l'exécution des plans-cadres, de sorte à renforcer l'appropriation et la prise en main du plan par les autorités nationales.

41. **M. Park Chull-Joo** (République de Corée) demande si le Bureau conjoint à Cabo Verde a facturé les services administratifs que le PNUD a fournis à d'autres organismes, et souhaite savoir s'il y a des organismes non résidents parmi ces derniers.

42. **M^{me} Andreyeva** (Royaume-Uni) s'interroge sur les répercussions de la stratégie de présence sur le terrain proposée par le Secrétaire général dans les bureaux multipays, en particulier dans les endroits où les coordonnateurs résidents travaillent. Elle se demande quels sont les revers et les obstacles pour les bureaux conjoints et comment l'ONU peut intensifier les partenariats entre l'Organisation et d'autres acteurs afin de satisfaire les besoins de développement.

43. **M. Kulikov** (Fédération de Russie) dit que le PNUD a mis en place des structures d'appui aux pays conformément au plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Il souhaite savoir si cette initiative a été utile aux coordonnateurs résidents et, plus généralement, il s'intéresse au rôle joué par le PNUD vis-à-vis des équipes de pays des Nations Unies, outre les services administratifs mentionnés plus tôt.

44. **M. Gadabu** (Observateur de Nauru), prenant la parole au nom du Groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique, se demande comment il convient de restructurer le bureau multipays pour faire face à l'accroissement des exigences du programme de réforme. Il s'interroge sur la manière dont les plans-cadres renforcés, qui sont assortis de programmes de mise en œuvre propres au pays, s'articulent avec les documents de planification régionale dans le cadre d'un bureau multipays, et, étant donné les gains d'efficacité escomptés pour la prestation de services par le système des Nations Unies pour le développement, il se demande quels enseignements tirés peuvent s'appliquer de manière générale et quels sont les obstacles que le nouveau modèle de bureau multipays a engendrés.

45. **M^{me} Richardson** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies à Cabo Verde) fait observer que le PNUD n'a reçu aucun versement des autres organismes pour la fourniture de services d'appui car le Bureau conjoint à Cabo Verde est considéré comme une seule entité. Le Bureau conjoint était initialement composé de quatre organismes des Nations Unies : le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le PAM a depuis lors achevé sa mission et a quitté le pays. À l'heure actuelle, il existe 10 organismes non résidents à Cabo Verde, dont six comptent au moins un ou deux membres du personnel technique dans le pays.

Grâce aux méthodes de travail collaboratif et à la programmation conjointe du Bureau conjoint, les six organismes non-résidents présents sur le terrain ont été en mesure de collaborer activement, quoique de façon informelle, avec le Bureau conjoint. L'oratrice préconise d'officialiser ces méthodes en vue d'intégrer des connaissances spécialisées dans la mise en œuvre du plan-cadre selon que de besoin. Une telle optique, souple et adaptée au contexte, est tout indiquée pour faire face aux défis multidimensionnels, notamment ceux liés à la mise en œuvre du Programme 2030.

46. Le Bureau conjoint et le gouvernement du pays se partagent l'élaboration des plans-cadres et des programmes de pays, et d'autres parties prenantes sont invitées à participer aux consultations, aux niveaux national et local, sur une période de six mois. Les principes directeurs correspondent aux priorités nationales, le Programme 2030 restant toutefois au cœur des débats.

47. Bien qu'il y ait des difficultés à surmonter pour appliquer le modèle de bureau conjoint, l'expérience de l'oratrice a été extrêmement positive et il sera certainement possible de généraliser cette approche. L'une des principales préoccupations initiales concernait l'éventuelle impossibilité de respecter les mandats propres à chaque institution, mais ces craintes se sont révélées infondées.

48. Le système des Nations Unies pour le développement doit ménager aux pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés une transition sans heurt en continuant de leur fournir un certain niveau d'appui sur mesure. Des critères clairs doivent être établis pour permettre au système de travailler plus efficacement avec les gouvernements afin de s'assurer que le retrait de la liste des pays les moins avancés soit couronné de succès. Les plans-cadres de ces pays doivent tenir compte des défis inhérents au reclassement des pays les moins avancés.

49. **M^{me} Mehta** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies pour le Tadjikistan) dit que l'ONU aide souvent les gouvernements à élaborer des stratégies et des plans de développement nationaux, ce qui donne l'occasion d'harmoniser les priorités nationales et internationales, notamment en intégrant les objectifs de développement durable dans les stratégies nationales. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ont pour objectif de définir les modalités de l'appui du système des Nations Unies aux priorités nationales en matière de développement et la manière dont les avantages comparatifs du système peuvent faciliter la concrétisation de la vision nationale au service du développement. De nombreux

engagements intergouvernementaux, notamment le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, sont déjà conformes aux objectifs.

50. L'élaboration d'un plan-cadre est un processus conjoint auquel participent l'ONU et le gouvernement concerné. Au Tadjikistan, un comité mixte de pilotage composé de représentants gouvernementaux et de l'ONU examine les progrès réalisés année après année, et les représentants gouvernementaux sont invités à participer au séminaire annuel de planification.

51. L'une des fonctions du Bureau de la Coordonnatrice résidente est d'entretenir des relations étroites et une communication ouverte avec les organismes non résidents. Au Tadjikistan, ces organismes reçoivent les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions régulières de l'équipe de pays par courrier électronique, et leurs membres participent parfois aux réunions par liaison vidéo ou téléphone, si certaines conditions telles que le décalage horaire le permettent. Des visioconférences spéciales sont organisées avec ces organismes pour traiter de sujets et de points de l'ordre du jour particuliers. Le Bureau de la Coordonnatrice résidente fournit également un appui logistique aux membres de ces organismes lors de leurs visites au Tadjikistan. Avec l'amélioration des capacités nationales, son Bureau est de plus en plus à même de recruter du personnel local. Actuellement, 90 % du personnel a été recruté localement.

52. Les efforts déployés par son Bureau pour développer les partenariats n'ont été engagés que récemment. L'ONU ne pouvant, par ses seuls moyens, réaliser le Programme 2030, les futurs plans-cadres devront déterminer non seulement la contribution attendue de l'Organisation pour chaque résultat, mais aussi celle que pourraient apporter ses différents partenaires. Son Bureau est en train d'étudier les moyens d'accroître la participation d'autres parties prenantes et de les encourager à s'en approprier les résultats.

53. **M. O'Malley** (Coordonnateur résident des Nations Unies pour la Barbade) dit que les voyages et les communications sont des défis à relever dans un environnement faisant intervenir plusieurs pays. Les déplacements entre les pays des Caraïbes sont onéreux et prennent beaucoup de temps, ce qui ne facilite pas la tâche du personnel des Nations Unies et des représentants dans le pays. Son Bureau s'efforce de surmonter ces difficultés à l'aide des technologies de l'information et des communications, mais il se heurte à des problèmes de connectivité dans certains pays.

L'équipe de pays essaie donc de s'organiser de son mieux. Par exemple, afin de limiter les déplacements et de faciliter les communications, un représentant se rendant dans un pays donné engage souvent des discussions avec les autorités nationales pour le compte de plusieurs organismes.

54. Le premier Plan-cadre établi pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) pour la période 2012-2016 couvrait les 10 pays pour lesquels l'intervenant était le Coordonnateur résident. Le document actuel, intitulé Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable aux Caraïbes, a été élaboré en concertation avec cinq autres équipes de pays des Caraïbes anglophones et néerlandophones et concerne au total 18 pays. Son élaboration a fait l'objet d'une étroite coopération et d'une concertation pleine et entière avec ces pays, et leurs gouvernements l'ont signé. On a pris soin de tenir compte des stratégies nationales et de se conformer aux Orientations de Samoa, aux objectifs de développement durable et au Plan stratégique de la CARICOM pour 2015-2019.

55. S'agissant de la question des modifications à apporter à son Bureau, le Coordonnateur résident dit que le contrôle de l'exécution pourrait être amélioré. Le Bureau est très désireux de rendre compte de ses travaux et ne ménage aucun effort à cette fin. Ainsi, il a été constaté qu'une des faiblesses du contrôle résidait dans le fait que les représentants nationaux assistant aux réunions régionales de compte rendu étaient plutôt issus des ministères de la planification et des finances que des ministères concernés. Le Bureau du Coordonnateur résident s'est donc efforcé de s'assurer la participation de représentants des ministères de la santé et de l'agriculture, qui sont mieux à même d'évaluer le travail accompli. Toutefois, des progrès peuvent encore être faits en matière de responsabilisation et le Bureau gagnerait à accroître ses capacités dans ce domaine.

56. L'intervenant apprécierait également que son Bureau soit doté de capacités accrues de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques. Plusieurs entités des Nations Unies appuient déjà la CARICOM et l'OECS sur des questions d'ordre statistique, comme la prise en compte de la problématique femmes-hommes, mais si son Bureau disposait en interne de compétences dans ce domaine, cette aide n'en serait que plus efficace. Il serait utile également qu'un membre du personnel se consacre à la promotion de l'innovation, car il arrive souvent que les innovations remarquables de certains États restent ignorées du reste des pays. D'une manière générale, les réformes à entreprendre devraient permettre aux organismes des Nations Unies de collaborer plus efficacement et

d'améliorer leur capacité de produire les résultats souhaités par les pays. Cela vaut pour tous les bureaux, qu'ils desservent un ou plusieurs pays.

57. Les propositions du Secrétaire général concernant la réforme des bureaux multipays se révéleront très probablement une approche efficace. Le défi sera de mettre en place rapidement et au moindre coût les arrangements administratifs souples requis.

58. En ce qui concerne les partenariats avec des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, son Bureau a coopéré avec succès avec un certain nombre d'agences de la CARICOM, comme l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle qui pilote des interventions en matière de secours d'urgence dans la région. Son Bureau collabore également avec la Banque de développement des Caraïbes à deux niveaux : il a conclu avec la Banque des accords qui permettent au Bureau de réaliser des projets en son nom, et des membres du personnel technique de la Banque participent à des groupes de résultats locaux sur des thèmes tels que l'élimination de la pauvreté et l'éducation.

59. **M^{me} Steiger** (Observatrice de la Suisse) trouve intéressante l'idée que les plans-cadres pour l'aide au développement deviennent des cadres de partenariat, étant donné que le problème posé par la mise d'un changement transformateur ne peut être réglé par le seul système des Nations Unies. Elle souhaiterait connaître les innovations qui ont été testées par les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays, y compris celles qui ont échoué. Elle aimerait également avoir des exemples des différentes manières dont les équipes de pays travaillent à présent à l'appui de la réalisation intégrée des objectifs de développement durable.

60. **M. Larhmaid** (Maroc) dit qu'il est essentiel de renforcer les synergies et la coordination entre les entités des Nations Unies aux niveaux national et régional en vue d'être unis dans l'action sur le terrain tout en préservant les mandats des diverses entités. Il demande comment les réformes proposées prendront en compte les problèmes particuliers de pays tels que Cabo Verde et garantiront que tous les États sont en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable. Il demande également comment la continuité de l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 sera assurée pendant que les équipes de pays et les entités seront restructurées et, dans certains cas, déplacées.

61. **M^{me} Benjasil** (Observatrice de la Thaïlande) dit que sa délégation attend avec intérêt de participer aux consultations sur la composition des équipes de pays, espère que les renseignements sur ces consultations

seront communiqués aux gouvernements hôtes bien avant qu'elles aient lieu, et aimerait savoir sur quels critères sera définie la taille de la présence des diverses entités des Nations Unies dans les pays. Elle demande également comment seront menées les consultations sur les plans-cadres qui devront être révisés parce qu'ils ne tiennent pas compte du Programme 2030.

62. **M^{me} Fladby** (Norvège) demande comment les coordonnateurs résidents ont pu mettre à profit les compétences des organismes non résidents et des commissions économiques régionales, et quels arrangements devront être pris afin de permettre aux équipes de pays de mieux tirer parti de l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elle demande également quelles mesures importantes devront être prises pour faire en sorte que les plans-cadres soient mis en œuvre comme prévu, sachant que, par le passé, ils laissaient aux organismes la marge de manœuvre nécessaire pour travailler selon leurs propres priorités.

63. **M^{me} Leyva Regueira** (Observatrice de Cuba) dit que l'aide au développement doit se poursuivre pendant toute la durée du processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Les plans-cadres devraient servir de documents d'orientation pour les activités opérationnelles de ce système au niveau national, et les gouvernements devraient conserver leur rôle de direction et avoir le dernier mot sur les éléments de fond des plans-cadres et sur la reconfiguration des équipes de pays. Il est également important de veiller à ce que le système soit assez souple pour s'adapter aux exigences des plans-cadres et répondre aux besoins spécifiques sur le terrain. Son Gouvernement entretient de bonnes relations avec le Coordonnateur résident et l'équipe de pays à Cuba et souhaiterait avoir l'occasion de faire part de ses expériences, notamment donner des précisions sur certains mécanismes qui pourraient être transposables et profitables à d'autres États membres.

64. **M^{me} Pindera** (Canada) dit que sa délégation appuie l'intention du Secrétaire général de renforcer le fonctionnement et les moyens des coordonnateurs résidents en ce qui concerne notamment leur obligation redditionnelle et leur responsabilité de direction des équipes de pays. Les plans-cadres devraient contribuer à améliorer la communication des résultats et la performance des équipes de pays. Ces équipes pourraient également servir à coordonner les partenariats. En fonction des orientations des plans-cadres, elles devraient réunir des partenaires tels que gouvernements, donateurs et représentants de la société civile et du secteur privé, en vue de permettre à

chacun de mettre ses avantages comparatifs au service de la réalisation du Programme 2030.

65. Elle demande comment les plans-cadres pourraient favoriser un passage sans heurt du secours humanitaire au développement durable. Elle souhaiterait également connaître à travers des exemples comment la multitude des données en possession des agences est partagée entre elles et avec d'autres partenaires, y compris les gouvernements hôtes, pour faire en sorte que la planification, l'élaboration des programmes et l'identification des priorités s'appuient sur un socle commun de données.

66. **M^{me} Mafole** (Afrique du Sud) demande comment la nouvelle génération d'équipes de pays, et plus généralement le système des Nations Unies pour le développement, traiteront la question de la présence dans les pays d'organismes que les gouvernements pourraient juger non indispensables et, à l'inverse, si les gouvernements pourront plaider en faveur de la présence de certains organismes dont la contribution, selon eux, pourrait se révéler particulièrement appréciable. Elle demande également davantage d'informations sur la manière dont le Bureau du Coordonnateur résident pour le Tadjikistan établit des priorités thématiques relatives aux objectifs de développement durable. Elle souhaiterait notamment savoir quelles consultations seront menées avec le Gouvernement et s'il existe des méthodes ou des enseignements tirés qui pourraient être communiqués aux pays qui élaborent de nouveaux plans-cadres.

67. **M^{me} Pellegrom** (Observatrice des Pays-Bas) demande de quelle manière les coordonnateurs résidents s'occupent des objectifs de développement durable dans les domaines non traités dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Plus précisément, elle souhaite savoir s'ils ont pris part à des discussions avec les gouvernements, ce que ceux-ci leur ont demandé dans ces domaines et si les coordonnateurs résidents ont jugé nécessaire de rechercher des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Elle demande aussi quel type d'appui ou de changements ils souhaitent voir naître de la réforme.

68. **M^{me} Chen Hongying** (Chine) déclare que les coordonnateurs résidents doivent respecter scrupuleusement leurs mandats, et que les équipes de pays doivent faire coïncider pleinement leurs activités avec les priorités de leurs pays hôtes et mener des consultations approfondies avec les gouvernements nationaux, lesquels doivent jouer un rôle moteur. Elle demande de quelle manière il serait possible de voir les bureaux des coordonnateurs résidents superviser et contrôler intégralement les activités de tous les

membres des équipes de pays, dans la mesure où ceux-ci rendent compte également aux chefs de leurs services.

69. **M. Paust** (Allemagne) déclare que sa délégation aimerait savoir ce que pensent les participants au débat de la proposition de structures d'appui aux pays dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable et du rôle du PNUD dans ce contexte.

70. **M^{me} Clifford** (Observatrice de l'Australie) demande ce que les participants ont fait pour surmonter les problèmes liés au fait que les outils de mobilisation des ressources concernent souvent des agences ou des projets précis, et quels nouveaux outils pourraient être créés pour améliorer la mobilisation des ressources et les partenariats avec des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et d'autres entités extérieures au système des Nations Unies.

71. **M. Fialho Rocha** (Observateur de Cabo Verde) déclare que l'expérience de son pays montre que des bureaux conjoints permettraient de créer la nouvelle génération d'équipes de pays et le système des coordonnateurs résidents redynamisé proposés par le Secrétaire général, du moins dans certains contextes.

72. Cabo Verde est passé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) mais pâtit encore de la vulnérabilité d'un petit État insulaire en développement. À l'heure actuelle, de nombreux partenaires mettent fin à leurs activités lorsqu'un pays change de catégorie plutôt que de veiller à ce que cet État dispose des outils, des instruments et de la coopération dont il a besoin pour prospérer. Le Gouvernement caboverdien est désireux d'exécuter le Programme 2030 mais ses ressources sont insuffisantes. L'intervenant demande en quoi les réformes apporteraient une réponse différente selon la situation du pays (pays à faible ou moyen revenu, petit État insulaire en développement) et permettraient aux États de développer des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, afin de les aider à réaliser les objectifs de développement durable. Il est important de mobiliser des fonds pour inciter les organismes des Nations Unies, en particulier les organismes non résidents, à soutenir l'application des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

73. **M^{me} Azlisha** (Observatrice de la Malaisie) déclare qu'une nouvelle génération d'équipes de pays adaptées aux besoins propres à chaque pays aiderait les États à élaborer comme il convient des plans de développement efficaces, qui correspondent à leurs priorités. Sa délégation s'inquiète cependant de la proposition visant à permettre à des personnes extérieures au système des

Nations Unies d'être nommées coordonnateurs résidents, dans la mesure où leur connaissance de ce système risque d'être limitée.

74. **M^{me} Mehta** (Coordonnatrice résidente pour le Tadjikistan) indique que son Bureau a déjà procédé à des modifications mineures afin de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. Ainsi, il a soutenu la création, au sein du Gouvernement, d'un groupe technique chargé des objectifs de développement durable et d'un groupe de travail interinstitutions afin d'apporter un appui coordonné et harmonisé à l'établissement des rapports nationaux présentés volontairement par le pays et de son premier rapport sur les objectifs. Le Gouvernement tadjik et neuf organismes des Nations Unies ont récemment entrepris un projet conjoint de cartographie de la vulnérabilité pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Les résultats devraient permettre aux Nations Unies et au Gouvernement de cibler efficacement leurs activités et on peut espérer qu'ils seront régulièrement actualisés afin de servir de points de référence pour le suivi. Les deux principaux sujets qui seront traités lors du séminaire annuel de planification, en mars 2018, sont les changements à apporter en vue de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable et les manières de placer la prévention au centre de la programmation, dans la mesure où le Tadjikistan est exposé à différents types de crises.

75. Les résultats attendus des réformes relatives aux bureaux des coordonnateurs résidents seront différents, selon que le nouveau rôle des coordonnateurs sera de promouvoir la coordination ou l'intégration. De l'avis de l'intervenante, l'accent devrait être placé sur l'intégration, l'exécution du Programme 2030 nécessitant une démarche intégrée. L'application du principe de responsabilité serait alors envisagée sur la base des résultats plutôt que sur celle des processus. Les bureaux des coordonnateurs résidents devraient se voir confier des capacités plus importantes pour dépasser leur rôle actuel, qui concerne principalement la coordination du processus. Ceci permettrait également de cloisonner les fonctions des coordonnateurs résidents et des représentants résidents du PNUD. La présence d'un économiste dans le bureau de chaque coordonnateur résident serait très utile au renforcement de ces bureaux.

76. Il est important que les agences soient encouragées à collaborer. Les mécanismes de financement commun alloué en sus des ressources du budget ordinaire incitent les entités à apporter les changements indispensables à leurs méthodes de travail. Au Viet Nam, par exemple, le mécanisme de financement commun du Plan unique a amélioré la programmation conjointe dans le pays et

modifié progressivement le fonctionnement de l'équipe de pays. Une autre mesure d'incitation serait la transformation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en plans alignés sur les activités de tous les organismes des Nations Unies présents dans un pays.

77. Dans la stratégie nationale de développement du Tadjikistan, les priorités des objectifs de développement durable ont été considérées comme des priorités thématiques nationales, ce qui a créé un cadre favorable à l'alignement des activités du système des Nations Unies pour le développement sur cette stratégie. Le Bureau de l'intervenante est en train d'examiner l'ensemble des indicateurs et des cibles des objectifs et de les regrouper, étant donné que beaucoup se recourent. Ce cadre sera utilisé pour promouvoir une démarche intégrée de l'appui apporté et élaborer un système de suivi intégré. Ces efforts ne font que commencer et la méthodologie à retenir n'a pas encore été complètement définie.

78. Les structures d'appui aux pays ne sont pas encore utilisables, le plan stratégique du PNUD 2018-2021 dans le cadre duquel elles ont été proposées n'ayant été approuvé que récemment. Des activités sont toutefois menées sur le terrain afin de déterminer comment ces structures pourraient être mises en place.

79. **M. O'Malley** (Coordonnateur résident pour la Barbade) déclare qu'en matière d'innovation, son Bureau est en train de formuler une proposition visant à accroître la participation des jeunes à l'élaboration des politiques de réduction des risques de catastrophe. De plus, à la suite de l'ouragan Maria à la Dominique, l'organisme résident qu'est l'UNICEF a collaboré avec l'organisme non résident qu'est le PAM afin de distribuer une aide en espèces à 25 000 personnes grâce à un système mis en place par le Gouvernement. La tentative de consultation en ligne sur le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable a obtenu de moins bons résultats. Cette expérience a permis de tirer des enseignements sur les avantages et les inconvénients des médias sociaux.

80. Le Bureau de l'intervenant s'est efforcé d'associer les organismes non résidents à ses activités en les invitant à participer à ses réunions par visioconférence. L'Équipe chargée de la question du travail décent de l'Organisation internationale du Travail et le Bureau pour les Caraïbes, situés à la Trinité-et-Tobago, participent très régulièrement et de façon virtuelle aux réunions et ont été des partenaires utiles dans la mise en œuvre de programmes de recrutement liés à la reprise après un sinistre. Il est possible d'intensifier la coopération avec le siège régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et

les Caraïbes, également établi à la Trinité-et-Tobago. Les rapports du Secrétaire général sur le repositionnement ont donné aux agences, aux équipes de pays et aux commissions régionales l'impulsion dont elles avaient besoin pour avancer dans cette direction.

81. Les données sont d'une importance cruciale, en particulier parce qu'elles permettent de prendre des décisions fondées sur des faits avérés, et doivent occuper une place centrale dans l'aide fournie aux gouvernements par le système des Nations Unies pour le développement. Elles sont essentielles à la réalisation du Programme 2030 et permettent de suivre et de consigner précisément les progrès accomplis en la matière. À cet égard, il est bon de noter que les lacunes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont principalement liées aux cibles comportant les plus petits ensembles d'indicateurs.

82. S'agissant des attentes et des espoirs liés à la réforme du système, l'intervenant déclare qu'il faut mettre davantage l'accent sur les résultats afin que les équipes aient les moyens d'atteindre les résultats souhaités par les gouvernements. Il espère également que les bureaux des coordonnateurs résidents disposeront de la marge de manœuvre suffisante pour adapter les réponses aux besoins propres aux pays et pour apporter rapidement les modifications administratives internes, si nécessaire. Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, il indique que le fait d'accorder aux coordonnateurs résidents des fonds correspondant à leurs priorités serait extrêmement utile.

83. **M^{me} Richardson** (Coordonnatrice résidente des Nations Unies à Cabo Verde) déclare que l'accent mis par le Programme 2030 sur la paix, la prévention et le fait de ne laisser personne de côté s'est avéré utile pour l'élaboration de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pour Cabo Verde, et a sans doute bénéficié à tous les plans-cadres et cadres de planification nationaux dans les pays participant à la coopération au service du développement avec le système des Nations Unies. Les objectifs de développement durable relevant de domaines non traités par les objectifs du Millénaire pour le développement ont été inclus dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les plans nationaux de développement à la suite de consultations et de dialogues constants avec les gouvernements. Certaines questions importantes, telles que la protection des océans et celle des personnes les plus vulnérables, ont déjà été considérées comme des priorités par le Gouvernement caboverdien.

84. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement semblent généraux parce qu'ils contiennent un ensemble de résultats souhaités. Ils ont

été traduits en termes opérationnels dans des descriptifs de programme de pays bien plus détaillés. Le suivi a permis en la matière d'assurer cohérence et coordination. À Cabo Verde, un comité directeur conjoint composé de représentants du Gouvernement, des autorités locales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé a contribué au suivi de l'exécution du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du pays.

85. Souvent, les bureaux des coordonnateurs résidents ne sont pas étroitement associés aux discussions entre les entités apportant une assistance budgétaire aux gouvernements nationaux. À Cabo Verde toutefois, le renforcement du dialogue et de la coopération avec le groupe d'appui budgétaire, qui comprend entre autres des partenaires bilatéraux, des institutions multilatérales et des banques multilatérales, favorise une organisation plus intégrée des activités. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle particulier à jouer dans le renforcement des capacités institutionnelles à cet égard.

86. Les structures d'appui aux pays seront essentielles à l'unification des activités des différentes entités de développement. Pour être efficaces, elles doivent faire l'objet d'une gestion et d'un suivi conjoints. Les entités doivent toutes utiliser les mêmes données pour que le suivi soit intégré et cohérent. Il est donc essentiel de renforcer les capacités des institutions nationales de statistique.

87. Les attentes de l'intervenante quant à ces réformes sont très élevées. La coopération et la cohérence sur le terrain étant déjà importantes, il n'est pas nécessaire de partir de zéro. Certains obstacles créés par des systèmes et structures existants subsistent, mais un changement sera possible à condition de disposer d'un niveau suffisant de fonds et de détermination. L'utilisation de mécanismes de financement commun serait utile, dans la mesure où ils encouragent et, dans certains cas, contraignent les acteurs à collaborer.

c) Coopération Sud-Sud pour le développement

88. **Le Président**, rappelant que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 71/318, décidé de tenir la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud en mars 2019 et de reporter la vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à juin 2019, suggère de reporter l'examen du point 7 c) de l'ordre du jour, intitulé « Coopération Sud-Sud pour le développement » à la session de 2019 du Conseil.

89. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 55.